

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 05 OCTOBRE 2022

N°04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq octobre, à vingt heures trente, les Membres du conseil municipal de la commune d'Étainhus, légalement convoqués se sont réunis à la Mairie d'Étainhus, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rémi MALO, le Maire.

Etaient présents : Rémi MALO, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Bérénice GAND, Didier SANSON, Véronique MOREL, Caroline TOUTAIN, Christophe RECHER, LEROY Fabien, Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

Absents : Maryline MAUPAIX

Julien MERVILLE

Dominique CAPRON (donne pouvoir à Jean-Pierre BANCTEL)

Cyrille GUILLEMARD (donne pouvoir à Nadège FRANÇOIS)

Sophie COMONT (donne pouvoir à Bérénice GAND)

Secrétaire de séance : Lucie GOULET

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les Conseillers Municipaux de leur présence.

Monsieur le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance. Lucie GOULET, est élue à l'unanimité des membres présents.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal procède ensuite à l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2022.

1 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- **Société BIOGAZ** : une enquête publique a eu lieu entre le 12 avril et 12 mai 2022.
- **Le SEVEDE** : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2021.
- Recrutement de Monsieur Steve MARICAL en qualité d'adjoint technique des espaces verts.
- Un contrat de bail a été établi pour une nouvelle locataire au logement 3 place Saint-Jacques

2 – PERSONNEL COMMUNAL

2-1 – Application des 1607 heures à compter du 1er janvier 2022 :

La délibération prise en date du 24 février 2022 est entachée d'illégalité. La mairie a reçu un courrier recommandé avec AR en date du 17 juin dernier des services de la Préfecture :

- Les congés annuels ne peuvent pas être pris en compte,
- Absence de l'avis du comité technique du CDG 76 qui devait être saisi avant de délibérer,
- Absence de règlement intérieur.

La saisine du Comité Technique Paritaire a été réalisée en date du 18 juillet lui a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 21 septembre 2022.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour annuler la délibération du 24 février 2022 et établir une nouvelle délibération précisant qu'il doit s'agir d'une journée de RTT.

2-2 – Modification du temps de travail pour un adjoint d'animation et un adjoint technique à temps non complet

Il a été nécessaire, pour la rentrée scolaire 2022-2023, de modifier la durée hebdomadaire de deux emplois.

Cette durée de travail étant augmentée de 10 %, le Conseil Municipal doit délibérer et un projet de délibération doit être transmis au Comité Technique Paritaire pour avis.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'augmentation de la durée hebdomadaire pour un adjoint technique et un adjoint d'animation.

2-3 Suppression d'un poste d'adjoint technique et d'un poste de rédacteur

Concernant la démission de Kévin CLÉMENT et la mutation de Gwenaelle LECAILLE, le Comité technique Paritaire a émis un avis favorable en date du 21 septembre 2022.

3 - CDG 76 : CONTRAT GROUPE STATUTAIRE 2023-2026 – MISE EN CONCURRENCE

Par courrier en date du 9 septembre 2021, le CDG 76 informait la collectivité qu'il procédait à la mise en concurrence du contrat groupe d'assurances statutaires, en application des dispositions du Code de la Commande Publique.

Ce contrat permet de bénéficier du remboursement des prestations dues à leur personnel en matière de protection sociale statutaire (maladie ordinaire, maternité, longue/grave maladie, longue durée, accident de service, etc).

A l'issue de cette procédure de mise en concurrence, le candidat retenu est CNP ASSURANCES / SOFAXIS.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le contrat groupe statutaire 2023-2026 pour CNP assurances / sofaxis.

4 – RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

Il s'agit du référentiel le plus récent, mis à jour par la DGFIP (Direction Générale de Finances Publiques) et la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) en concertation avec les acteurs locaux.

Ce référentiel budgétaire et comptable M 57, remplacera la M 14 actuelle de la comptabilité des communes qui existe depuis 1997 ainsi que la M 52 (comptabilité des Départements) et la M 71 (comptabilité des Régions).

Le passage à la M 57 développée ou abrégée vise à assouplir certaines règles de gestion et à améliorer l'information comptable.

Les grands changements sont :

- Suppression des dépenses imprévues :

- Fongibilité des crédits : possibilité sur délibération du conseil municipal, lors du vote du budget, d'effectuer une décision modificative d'un maximum de 7.5 % d'un chapitre sur l'autre sauf au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés),
- A plus long terme, un CFU (Compte Financier Unique), document unique et commun, qui regroupera le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable.

La référente de la commune rattachée au trésor public d'Harfleur a souhaité connaître l'avis de Monsieur le Maire pour le passage de la M57 dès l'année 2023.

Le conseil municipal doit délibérer pour le passage de la M 57 du budget communal et du CASS au 1er janvier 2023.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le passage de la M57 au 1^{er} janvier 2023.

5 – DÉCISION MODIFICATIVE

La locataire du logement communal situé au 3 place Saint-Jacques à Etainhus a fait part de sa décision de ne pas renouveler le bail qui se terminait le 17 septembre dernier.

Un dépôt de garantie avait été versé par la locataire d'un montant de 450.00 € émis au compte 165 (recettes d'investissement).

Ce dépôt de garantie doit lui être restitué, après l'état des lieux de sortie au même compte mais en dépenses d'investissement. Ce montant de 450.00 € n'a pas été voté au budget primitif 2022 ; il conviendrait donc d'effectuer une décision modificative comme suit :

Section d'investissement dépenses :

- 020 – dépenses imprévues - 450.00 €
- 165 – dépôts et cautionnements reçus + 450.00 €

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette décision modificative.

6 - RENFORCEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE (HAUTE-TENSION) LIEUDIT LE MONUMENT, LE VILLAGE ET ROUTE SAINT-JACQUES

TOPO ÉTUDES (Étude et ingénierie des réseaux), est un bureau d'études chargé par ÉNÉDIS du projet de renforcement du réseau électrique (Haute-Tension) lieudit le monument, le village et de la route Saint-Jacques à Etainhus.

Il s'agit de déposer 30 mètres de surplomb Haute-Tension et un support, et de poser 3 câbles Haute-Tension souterrains sur 203 mètres sur des parcelles dont la commune est propriétaire.

Une proposition de convention entre ÉNÉDIS et la commune doit être établie, si celle-ci accepte les travaux.

Pour cela, le conseil municipal doit délibérer afin d'accepter ladite convention.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de la convention du bureau d'étude TOPO ÉTUDES chargé par ÉNÉDIS.

7 - COMMUNAUTÉ URBAINE LE HAVRE SEINE MÉTROPOLÉ

7-1 Communication du Compte Administratif 2021 (article L.5211-39 du CGCT)

Le conseil communautaire du 19 mai 2022 a adopté les comptes administratifs 2021 et la note synthétique de la communauté urbaine le Havre Seine Métropole.

7-2 Sente piétonne

La communauté urbaine le Havre Seine Métropole, ayant la compétence voirie, a repris le projet communal d'une création d'un cheminement piéton sécurisé sur la route de la Linerie à Etainhus.

Toutefois, afin de réaliser ces travaux, la communauté urbaine a besoin d'acquérir des emprises foncières appartenant notamment à la commune d'Etainhus.

Le conseil municipal doit délibérer pour valider la cession des emprises foncières au profit de la communauté urbaine.

7-3 Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour les 4 projets concernant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

8 - QUESTIONS DIVERSES

- Rencontre avec le Département : nos deux conseillers du Département de notre canton souhaiteraient échanger avec les élus
- Parc le Lilian – Nexity : traçage d'un stop
- Marquage piéton route du Moignan

- Nids de frelons et de guêpes
- Contrat SFR mairie
- Inauguration du gymnase
- Augmentation prix prestataire cantine

La séance est levée à 23h55

Rémi MALO	Dominique CAPRON Absent (donne pouvoir à Jean-Pierre BANCTEL)	Nadège FRANCOIS	Jean-Pierre BANCTEL
Bérénice GAND	Didier SANSON	Maryline MAUPAIX ABSENTE	Sophie COMONT Absente (donne pouvoir à Bérénice GAND)
Véronique MOREL	Cyrille GUILLEMARD Absent (donne pouvoir à Nadège FRANÇOIS)	Caroline TOUTAIN	Christophe RECHER
Julien MERVILLE ABSENT	Fabien LEROY	Lucie GOULET	

Extraits des registres des délibérations du Conseil Municipal

- Délibération n° 2020-20 : Décision modificative N° 1
- Délibération n° 2020-21 : API - Prestataire de services au restaurant scolaire - Actualisation des prestations au 01/08/2022
- Délibération n° 2022-22 : Application des 1 607 heures à compter du 1er janvier 2022
- Délibération n° 2022-23 : Suppression d'un poste d'adjoint technique et d'un poste de rédacteur
- Délibération n° 2022-24 : CGD76 - Contrat groupe d'assurance des risques statutaires - Adhésion - Autorisation
- Délibération n° 2022-25 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2022

- Délibération n° 2022-26 : Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole - Création d'un cheminement piéton sécurisé
- Délibération n° 2022-27 : Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole - Communication du Compte Administratif 2021
- Délibération n° 2022-28 : Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole - Finances - CLECT - Rapport du 17 juin 2022- Dossier N° 1 - Évaluation des charges relatives à la restitution d'un poste lié à la surveillance des cantines Ulis à la Commune de Saint-Romain de Colbosc - Adoption
- Délibération n° 2022-29 : Communauté le Havre Seine Métropole - Finances - CLECT - Rapport du 17 juin 2022 - Dossier n° 2 - Évaluation des charges relatives à la mutualisation de la direction des systèmes d'information et de l'innovation numérique avec la commune de Saint-Romain de Colbosc - Adoption
- Délibération n° 2022-30 : Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole - Finances - CLECT - Rapport du 17 juin 2022 - Dossier n° 3 - Évaluation des charges à la mutualisation de la direction des systèmes d'informations et de l'innovation numérique avec la commune d'Épouville - Adoption
- Délibération n° 2022-31 : Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole - Finances - CLECT - Rapport du 17 juin 2022 - Dossier n° 4 - Évaluation des charges relatives au transfert des opérations d'habitat et d'amélioration de l'habitat par la ville du Havre - Transfert complémentaire - Adoption
- Délibération n° 2022-32 : Renforcement du réseau électrique (Haute-Tension) lieudit le Monument, le Village et route Saint-Jacques à Étainhus